

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 10–13 novembre 2014

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 5 de l'ordre du
jour**

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2014/5-E/1
30 septembre 2014
ORIGINAL: ANGLAIS

PLAN DE TRAVAIL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Pour la période allant de juillet 2014 à
juin 2015**

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter le coordonnateur mentionné ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau du
Commissaire aux comptes:

M. S. Hongray

tél.: 066513-2392

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde assure les services d'audit externe du Programme alimentaire mondial (PAM).

Sa mission consiste à fournir une assurance indépendante au PAM et à apporter une valeur ajoutée à la direction du Programme en formulant des recommandations constructives.

Pour plus de détails, veuillez contacter:

M. Stephen Hongray

Directeur du Bureau du Commissaire aux comptes

*Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68/70
00148 Rome,*

Italie.

Tél.: 0039 -06-65132392

Courriel : stephen.hongray@wfp.org

**Plan de travail
du Commissaire aux comptes**

Programme alimentaire mondial

**Pour la période allant
de juillet 2014 à juin 2015**



**CONTRÔLEUR ET VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DES COMPTES DE L'INDE**

I. Introduction

1. Le présent document expose notre plan de travail en détaillant les vérifications à effectuer entre juillet 2014 et juin 2015. Pour garantir la prestation de services de qualité au PAM, nous entendons nous appuyer sur les Normes internationales d'audit et des méthodes d'audit éprouvées.

II. Responsabilités de la direction

2. La responsabilité de l'établissement des états financiers, en conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et avec le Règlement financier et les principes comptables reconnus, ainsi que de la régularité des transactions financières, incombe au PAM.
3. Le PAM est également chargé d'assurer l'exhaustivité et la qualité des états financiers et de fournir en temps voulu les tableaux et les éléments probants qui s'y rapportent.
4. La direction doit fournir tous les livres, écritures et explications jugés nécessaires pour la conduite de l'audit, conformément aux termes de l'annexe au Règlement financier intitulée "Mandat additionnel pour la vérification externe des comptes".

III. Déroulement de l'audit

5. Nous planifierons et réaliserons notre audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers rendent fidèlement compte de la situation financière à la fin de la période examinée ainsi que des résultats de l'activité sur cette période. Nous suivrons des procédures qui nous permettront de recueillir des éléments probants quant aux montants et renseignements figurant dans les états financiers. Parallèlement à l'évaluation de la présentation générale de ces états, nous chercherons à déterminer si les méthodes comptables utilisées sont appropriées et si les estimations comptables établies par la direction sont vraisemblables.
6. Nous n'examinerons les systèmes comptables et les contrôles internes que dans la mesure où nous le considérerons nécessaire à la bonne exécution de l'audit. Ainsi, notre examen pourrait ne pas relever toutes les lacunes qui existent ou ne pas signaler toutes les améliorations possibles.
7. Nous axerons notre travail d'audit sur les principaux domaines de risque. Notre évaluation des risques s'appuie principalement sur le travail d'audit que nous avons mené précédemment, ainsi que sur notre examen de documents du PAM et nos échanges avec le personnel occupant des postes clés au sein du Programme.
8. Nous soumettrons deux rapports d'audit opérationnel et un rapport détaillé qui, ensemble, résumeront nos constatations relatives au travail réalisé pendant l'année.

IV. Domaines clés prioritaires de l'audit

A. Audit opérationnel

Gestion des situations d'urgence majeures coordonnées au niveau central

9. Sauver des vies et préserver les moyens d'existence dans les situations d'urgence est le premier des Objectifs stratégiques du PAM. Lorsque le degré d'urgence, l'ampleur et la complexité de l'opération excèdent les capacités immédiatement à la disposition du bureau

de pays et du bureau régional et requièrent donc la mise en œuvre à titre provisoire de procédures, de moyens et de ressources extraordinaires disponibles à l'échelle du PAM, l'opération d'urgence est classée dans la catégorie des interventions d'urgence de niveau 3¹. Les mesures sont alors coordonnées conformément aux dispositions du protocole établi par le PAM pour le lancement des interventions d'urgence, afin de veiller à ce que les ressources soient réparties au mieux et de faciliter une intervention prompte et efficace. Le Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale au Siège est nommé Directeur de l'intervention d'urgence coordonnée au niveau central, le Directeur régional assumant les fonctions de Coordonnateur des secours d'urgence dans la région et le Bureau du Directeur des services d'urgence au PAM assurant l'interface pour la coordination interdivisions au Siège.

10. Fin 2013, le PAM gérait simultanément quatre situations d'urgence majeure coordonnées au niveau central, dites de niveau 3: en République arabe syrienne (depuis le 14 décembre 2012), aux Philippines (depuis le 12 novembre 2013), en République centrafricaine (depuis le 11 décembre 2013) et au Soudan du Sud (depuis le 23 décembre 2013), auxquelles s'est ajoutée dernièrement celle au Cameroun (depuis le 21 mai 2014). Si l'opération d'urgence aux Philippines a cessé d'être une intervention d'urgence coordonnée au niveau central à compter du 11 janvier 2014, ce n'est pas le cas des autres. D'importantes ressources ont été mobilisées pour gérer ces interventions d'urgence (rien que pour l'opération syrienne, entre 35 et 40 millions de dollars É.-U. environ ont été dépensés chaque semaine en 2013), tendance qui s'est poursuivie en 2014; le PAM est confronté à un risque extrêmement élevé en termes de réputation s'il ne parvient pas à s'acquitter de sa mission dans ces contextes.
11. Notre audit opérationnel visera à obtenir l'assurance que le PAM est parvenu à gérer ces multiples interventions d'urgence coordonnées au niveau central de manière économique, efficiente et efficace, et à atteindre l'objectif ultime qui est d'apporter une assistance humanitaire aussi rapidement que possible aux bénéficiaires ciblés. L'audit aura pour objectif de déterminer si les points ci-après se vérifient:
 - a) des critères fiables sont en place pour déterminer si une situation d'urgence nécessite une intervention coordonnée au niveau central;
 - b) des plans ont été établis pour déterminer quel type d'intervention mener (moyens à mobiliser et mode d'intervention);
 - c) il existe des modèles de protocole pour le fonctionnement des équipes spéciales chargées de la stratégie et des opérations, l'administration des fichiers d'agents à mobiliser en cas d'urgence, la dotation en effectifs, la gestion de la filière d'approvisionnement (vivres et financement), etc., qui sont gérés activement au Siège, et la coordination voulue est assurée;
 - d) la ponctualité, le degré et la nature de l'intervention sur le terrain sont adéquats et permettent une action efficace, particulièrement lorsqu'il faut faire face simultanément à plusieurs situations d'urgence;
 - e) les partenariats avec les gouvernements et d'autres organismes sont exploités efficacement pour éviter les chevauchements et optimiser les interventions;

¹ La Directrice exécutive décrète une intervention d'urgence de niveau 3 conformément aux dispositions de la circulaire 2012/012 du Bureau de la Directrice exécutive, en date du 3 octobre 2012.

- f) le suivi et le contrôle assurés par le Siège et le Coordonnateur des secours d'urgence au niveau régional sont appropriés et un système efficace d'information de gestion est en place.

Gestion des entrepôts

12. Pour un organisme qui détient annuellement en réserve plus de 1 million de tonnes de produits alimentaires (1,1 million de tonnes au 31 décembre 2013, pour une valeur de 651,8 millions de dollars), il est indispensable que les entrepôts soient gérés efficacement.
13. Nous prenons note du fait que le PAM gère environ 600 entrepôts dans quelque 80 pays, où il stocke les vivres devant être distribués aux bénéficiaires. En outre, certains entrepôts sont administrés par des gouvernements ou des ONG partenaires (au 31 décembre 2013, 121 795 tonnes de vivres, d'une valeur de 86 millions de dollars, étaient entre les mains de ces partenaires coopérants et devaient encore être distribuées). En plus de contrôler l'intégralité des activités menées dans ses entrepôts, le PAM doit veiller à ce que des contrôles appropriés soient en place pour les produits alimentaires stockés dans les entrepôts administrés par ses partenaires.
14. Étant donné que la qualité des denrées suscite de plus en plus de préoccupations, que le PAM s'attache à acheter davantage de produits nutritionnels spéciaux, dont la valeur est élevée et qui doivent être entreposés dans des environnements salubres et protégés, et qu'il a aussi de plus en plus souvent tendance à recourir au Mécanisme d'achat anticipé pour se procurer des produits à l'avance, il devient indispensable de convenablement entreposer les produits alimentaires, l'existence de stocks endommagés ou périmés constituant un risque pour la réputation du PAM.
15. Notre audit opérationnel consacré à la gestion des entrepôts visera à obtenir l'assurance que le PAM gère ces entrepôts et les produits alimentaires qui y sont stockés de manière économique, efficiente et efficace, conformément aux dispositions de ses manuels et aux directives existantes. L'audit aura pour objectif de déterminer si les points ci-après se vérifient:
 - a) l'entreposage est dûment planifié;
 - b) il existe des critères pour l'établissement ou la location d'entrepôts et ils sont respectés;
 - c) l'espace disponible pour stocker les produits est géré de façon optimale et la location d'entrepôts privés se fait de manière judicieuse et économique;
 - d) les stocks sont gérés conformément aux dispositions des manuels et aux meilleures pratiques, et la manutention/l'entreposage ainsi que l'inspection des denrées garantissent l'efficacité de la filière d'approvisionnement;
 - e) un dispositif de gestion de la qualité des aliments est en place, et des contrôles sont prévus pour déterminer la fréquence de problèmes comme la péremption/altération des produits et les pertes après livraison survenant dans les entrepôts;
 - f) la comptabilisation des stocks est ponctuelle et exacte et des outils informatiques tels que le Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits (COMPAS) sont utilisés de manière efficiente à cette fin;
 - g) le personnel et les partenaires coopérants ont acquis les capacités nécessaires pour gérer convenablement les entrepôts et les stocks, conformément aux prescriptions du PAM;

- h) des dispositifs de suivi et de contrôle efficaces sont en place à tous les niveaux dans les bureaux de pays, les bureaux régionaux et au Siège.

B. Audit de conformité

16. Sur la base de notre analyse des risques, nous avons prévu de conduire des audits sur le terrain auprès de trois bureaux régionaux, du bureau d'un coordonnateur régional des secours d'urgence et de sept bureaux de pays. On trouvera à l'annexe I la liste des unités retenues.
17. Les travaux de vérification sur le terrain seront conduits selon les principes définis dans le cadre de contrôle interne du PAM (Renforcement du contrôle de gestion et de l'obligation redditionnelle), qui suit de près le cadre de contrôle du Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway.
18. Les audits sur le terrain permettront également de recueillir des éléments utiles aux deux audits opérationnels qui seront réalisés pendant l'année. Les bureaux de pays relevant des bureaux régionaux, en particulier ceux concernés par des interventions d'urgence coordonnées au niveau central, ont donc été sélectionnés de manière à permettre l'examen de la question dans les divers contextes en vigueur dans ces pays.

C. Certification des comptes

19. S'agissant de la certification des comptes, notre audit portera principalement sur les grands points ci-après:
- a) **Stocks.** Compte tenu du mandat du PAM, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les questions connexes ont constitué le thème central de chacun de nos audits. Dans notre audit des états financiers pour l'exercice 2013, nous avons recommandé que soit améliorée la qualité des rapports sur les stocks au regard des points suivants: i) rapprochement des données entre le Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS) et le système COMPAS; ii) enregistrement en temps opportun de la réception des produits alimentaires et des articles non alimentaires; et iii) pertes après livraison. Nous vérifierons la suite donnée à ces recommandations, ainsi que les améliorations apportées au système pendant l'année en cours, dans chacun des domaines indiqués. Les contrôles en place pour assurer le suivi des denrées non distribuées détenues par les partenaires coopérants feront aussi l'objet d'une vérification.
- b) **Contributions et contributions à recevoir.** Les contributions représentent la part la plus importante du total des produits, soit environ 95 pour cent. En vertu des principes comptables du PAM, les contributions sont comptabilisées lorsqu'elles sont confirmées par écrit par les donateurs. Nous examinerons les accords pour vérifier si les contributions ont bien été comptabilisées. Nous examinerons également les contributions à recevoir afin de déterminer les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été reçues pendant l'année. Par ailleurs, nous vérifierons de quelle façon les contributions en nature (comme la mise à disposition de locaux, de services collectifs, de moyens de transport et de personnel) et les immobilisations corporelles provenant de dons ont été évaluées.

- c) **Dettes et charges à payer.** Il s'agit de la composante la plus importante des passifs courants. La majeure partie correspond aux charges à payer, c'est-à-dire les montants dus au titre de biens ou de services livrés ou fournis au PAM pendant l'année mais non facturés par les fournisseurs. Les montants dus de longue date seront examinés de plus près.
- d) **Ajustements après la clôture de l'exercice.** Il s'agit d'une importante activité comptable, effectuée après le 31 décembre de chaque année. Les transactions se rapportant à l'exercice mais effectivement régularisées juste après (entre le 1^{er} janvier 2014 et le 15 février 2014) sont comptabilisées au 31 décembre. Chaque année, au mois de décembre, le PAM diffuse à tous les bureaux extérieurs des directives détaillées concernant la clôture des comptes. Nous avons recommandé en 2013 que les contrôles soient renforcés à cet égard, et indiqué que nous vérifierions le bien-fondé des ajustements effectués après la clôture de l'exercice s'agissant des postes importants de recette et de dépense.
- e) **Provisions.** Le PAM dispose d'un ensemble de règles et de directives concernant les provisions devant figurer dans les états financiers. Certaines sont prévues pour rembourser les donateurs des contributions effectivement reçues pendant l'exercice et non utilisées; les autres servent d'autres fins: compenser une baisse des recettes provenant des contributions; couvrir des créances douteuses au titre de contributions et d'autres produits à recevoir; et compenser des pertes ou des dégâts entraînant une dévalorisation des stocks.

Toutes ces provisions sont établies à partir d'estimations, compte tenu de l'expérience. Nous examinerons ces estimations pour l'exercice en cours, leur base de calcul et leur adéquation.

V. Collaboration avec le Bureau du contrôle interne

20. Conformément aux Normes internationales d'audit, nous devons:

- examiner les activités d'audit interne et, le cas échéant, leurs effets sur les procédures d'audit externe;
- bien comprendre les activités d'audit interne pour pouvoir contribuer à la planification de l'audit et à l'élaboration d'une stratégie d'audit efficace;
- procéder à une évaluation préliminaire de la fonction d'audit interne lorsqu'il apparaît que cette fonction est pertinente pour notre vérification des états financiers dans certains domaines d'audit bien précis;
- évaluer et tester les travaux d'audit interne, lorsque nous avons à nous en servir, afin de confirmer qu'ils répondent à nos besoins.

21. Lors de notre réunion de planification avec les représentants du Bureau du contrôle interne, nous discutons de leur champ d'action afin d'éviter tout chevauchement des activités. Nous examinerons leurs rapports pour déterminer quelle assurance peut être obtenue à partir des travaux effectués.

VI. Examen de la qualité

22. Nous disposons d'un cadre de gestion de la qualité de l'audit pour le PAM, que nous sommes tenus de respecter. Pour garantir un audit rigoureux, nous suivons minutieusement plusieurs procédures d'assurance de la qualité. Les procédures applicables à la présente mission sont les suivantes:

- respect des normes d'audit ainsi que des méthodes et procédures d'audit établis;
- examen méticuleux, tant dans les antennes locales qu'au Siège, des constatations résultant des contrôles effectués, réalisé par des personnes ne participant pas aux travaux de vérification sur le terrain, de façon à s'assurer que ces constatations sont conformes aux règles comptables de l'importance relative et de la preuve;
- étude des documents de travail;
- réalisation à mi-parcours d'un examen structuré du plan d'audit.

Annexe I

Audits prévus sur le terrain

1	Bureau régional de Bangkok (Asie) (OMB)
2	Bureau de pays: Philippines
3	Bureau de pays: République populaire démocratique de Corée
4	Bureau régional du Caire (Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale) (OMC)
5	Bureau du Coordonnateur régional des secours d'urgence, Jordanie (Amman)
6	Bureau de pays: Jordanie (Amman)
7.	Bureau régional de Dakar (Afrique de l'Ouest) (OMD)
8.	Bureau de pays: République centrafricaine
9.	Bureau de pays: Cameroun
10.	Bureau de pays: République-Unie de Tanzanie (OMJ)
11.	Bureau de pays: Soudan du Sud (OMN)